



---

---

# ASSEMBLÉE NATIONALE

---

---

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

## **Procès-verbal**

de l'Assemblée

**Le mardi 11 mars 1997 — N° 75**

**Président de l'Assemblée nationale :  
M. Jean-Pierre Charbonneau**

---

**QUÉBEC**

**11 mars 1997**

---

11 mars 1997

---

Le mardi 11 mars 1997

N° 75

La séance est ouverte à 14 h 08.

Moment de recueillement

M. le Président présente et dépose:

Le document intitulé: «Proposition de modifications au Règlement de l'Assemblée nationale».  
(Dépôt n° 673-970311)

M. Bélanger, leader du gouvernement, M. Paradis, leader de l'opposition officielle, et M. Dumont (Rivière-du-Loup) prennent la parole.

Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 116 et 188 du Règlement, M. Pinard, vice-président, propose:

QUE le Règlement de l'Assemblée nationale soit modifié par:

-le remplacement des articles 20, 21, 52, 92, 94, 97, 105, 111, 143, 146, 299, 307, 308, 309 et 312 par les articles contenus dans le document intitulé «Proposition de modifications au Règlement de l'Assemblée nationale» déposé aujourd'hui par le Président de l'Assemblée nationale;

-par l'ajout de l'article 143.1 contenu également dans le document précité;

QUE ces nouveaux articles soient en vigueur dès l'adoption de la présente motion jusqu'au mercredi 22 octobre 1997 et ce, malgré une clôture de la session;

QUE ces nouveaux articles soient rapportés au procès-verbal comme faisant partie de la

**11 mars 1997**

---

présente motion:

**20.** L'Assemblée se réunit du mardi au jeudi, de 10 à 18 heures, avec suspension de 12 à 14 heures.

L'Assemblée peut également décider sans débat, sur motion sans préavis du leader du gouvernement, de se réunir le lundi de 14 à 18 heures.

À la demande du leader du gouvernement, adressée au Président de l'Assemblée, une séance peut être prolongée à compter de 20 heures pour permettre l'application des articles 271 ou 278. Le Président en informe l'Assemblée dans les meilleurs délais et la séance est en conséquence suspendue de 18 à 20 heures.

**21.** Du 25 mai au 23 juin, l'Assemblée se réunit en période de travaux intensifs, du mardi au vendredi, de 10 à 24 heures, avec suspension de 13 à 15 heures et de 18 à 20 heures.

L'Assemblée peut également décider de se réunir le lundi, selon l'horaire établi au premier alinéa, sur motion sans préavis du leader du gouvernement présentée à l'étape des affaires courantes prévue pour les motions sans préavis.

L'auteur de la motion a un temps de parole de cinq minutes. Il en est de même pour le représentant de chaque groupe parlementaire d'opposition. L'auteur a droit à une réplique de deux minutes.

**52.** L'Assemblée procède aux affaires courantes à 14 heures. En période de travaux intensifs, elle les entame à 10 heures.

**92.** Le débat se termine au plus tard à 18 heures et n'entraîne aucune décision de l'Assemblée. S'il prend fin plus tôt, l'Assemblée poursuit l'étude des affaires du jour.

En période de travaux intensifs, le débat prend fin trois heures après l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

**11 mars 1997**

---

**94.** Les rapports des commissions qui ne portent pas sur un projet de loi ou sur des engagements financiers ou qui ne découlent pas de la tenue d'une séance de travail, et qui contiennent des recommandations, sont pris en considération dans les quinze jours suivant leur dépôt à l'Assemblée, sous réserve des dispositions de l'article 97.

Le délai de quinze jours ne court pas pendant le débat sur le discours d'ouverture de la session et le débat sur le discours du budget. Il ne court pas non plus pendant l'étude des crédits budgétaires par les commissions et pendant les jours où des affaires prioritaires sont débattues à l'Assemblée.

**97.** Le mercredi, les débats sur les affaires inscrites par les députés de l'opposition sont tenus de 10 à 12 heures au plus tard.

Le Président peut déterminer l'ordre dans lequel les affaires sont débattues en tenant compte de leur ordre d'inscription au feuillet, de l'alternance entre les groupes parlementaires et de la présence de députés indépendants. À la séance qui précède ces débats, le Président informe l'Assemblée de l'affaire qui sera débattue.

Le présent article ne s'applique pas en période de travaux intensifs.

**105.** Une motion d'ajournement de l'Assemblée peut être présentée uniquement au cours de la période des affaires du jour suivant la période des affaires courantes, lorsque l'Assemblée n'est saisie d'aucune affaire. Cette motion, présentée par le leader du gouvernement, ne requiert pas de préavis et ne peut être amendée.

**111.** Si l'affaire envoyée en commission plénière n'a pas été examinée en entier à l'heure prévue pour la suspension de la séance, le président de la commission, à moins qu'un vote ne soit en cours, se lève sans consulter celle-ci et avise le Président de l'Assemblée que la commission n'a pas fini de délibérer. Les travaux de la commission sont alors ajournés.

Toutefois, en période de travaux intensifs, le président de la commission quitte le fauteuil et la séance est suspendue.

**143.** Les commissions se réunissent le lundi, de 14 à 18 heures, les mardi, mercredi et

**11 mars 1997**

---

jeudi, de 9 à 18 heures, avec suspension de 12 à 14 heures et le vendredi, de 9 à 12 heures.

**143.1.** Du 25 mai au 23 juin, les commissions se réunissent en période de travaux intensifs, du lundi au vendredi, de 10 à 24 heures, avec suspension de 13 à 15 heures et de 18 à 20 heures.

**146.** L'Assemblée peut envoyer en commission l'étude de toute matière. Elle le fait soit sur une motion du leader du gouvernement, qui ne peut être amendée mais peut faire l'objet d'un débat restreint d'au plus une heure, soit sur une motion d'un député de l'opposition, le mercredi, conformément à l'article 97. Le mandat confié par l'Assemblée est prioritaire.

**299.** Il y a une seule interpellation par semaine pendant les périodes où l'Assemblée siège. Il n'y a aucune interpellation en période de travaux intensifs, ni lorsque l'Assemblée a ajourné ses travaux pour plus de cinq jours.

**307.** En période de travaux intensifs, le débat sur une motion de censure prend fin trois heures après l'heure fixée pour l'ouverture de la séance.

**308.** Tout député peut soulever un débat de fin de séance à la fin d'une séance du mardi ou du jeudi, afin de poursuivre l'étude d'un sujet qu'il a soulevé à l'occasion d'une période de questions et qu'il estime avoir été insuffisamment approfondi.

Trente minutes après la fin de la période de questions, il doit avoir transmis au Président un avis indiquant le sujet qui doit faire l'objet du débat.

**309.** Le Président fait part à l'Assemblée, dans les meilleurs délais, des sujets qui feront l'objet d'un débat de fin de séance. Celui-ci a lieu au moment fixé pour la levée de la séance, qui est retardée en conséquence.

**11 mars 1997**

---

**312.** Il ne peut y avoir plus de trois débats de fin de séance. Le défaut de quorum ne peut être soulevé.

En période de travaux intensifs, il n'y a aucun débat de fin de séance.

Cette motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

La motion est adoptée par le vote suivant:

(Vote n° 112 en annexe)

Pour: **114** Contre: **0** Abstention: **0**

---

Puis, M. le Président informe l'Assemblée, d'une part, qu'il a reçu, le 4 mars 1997, une lettre du Directeur général des élections lui transmettant le jugement de la Cour d'appel dans l'affaire Robert Thérien contre Marcelle Pellerin et Pierre-F. Côté et autres, et, d'autre part, qu'une requête pour l'émission d'une ordonnance de sursis a été déposée au greffe de la Cour suprême du Canada, dans cette même affaire, et que l'audition de cette requête a été fixée au jeudi 13 mars 1997.

## **AFFAIRES COURANTES**

### **Dépôt de documents**

Mme Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications, dépose:

Le rapport annuel de la Société de radio-télévision du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

**11 mars 1997**

---

(Dépôt n° 674-970311)

Le rapport annuel de la Société du Grand Théâtre du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 août 1996.

(Dépôt n° 675-970311)

\_\_\_\_\_

M. Bégin, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Le rapport annuel du Fonds d'aide aux recours collectifs, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 676-970311)

Les rapports annuels des corporations professionnelles suivantes, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996:

—l'Ordre des agronomes du Québec;

(Dépôt n° 677-970311)

—l'Ordre des infirmières et infirmiers auxiliaires du Québec;

(Dépôt n° 678-970311)

—l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec;

(Dépôt n° 679-970311)

—l'Ordre professionnel des inhalothérapeutes du Québec;

(Dépôt n° 680-970311)

—le Collège des médecins du Québec;

(Dépôt n° 681-970311)

—l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec.

(Dépôt n° 682-970311)

\_\_\_\_\_

**11 mars 1997**

---

M. Cliche, ministre de l'Environnement et de la Faune, dépose:

Le rapport annuel de la Fondation de la faune du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 683-970311)

Le rapport annuel du Programme d'aide aux Inuit pour leurs activités de chasse, de pêche et de piégeage, pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1995 (versions française, anglaise et inuit).

(Dépôt n° 684-970311)

---

Mme Dionne-Marsolais, ministre déléguée à l'Industrie et au Commerce, dépose:

Le rapport annuel de la Société du parc industriel et portuaire de Bécancour, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1996.

(Dépôt n° 685-970311)

---

M. le Président dépose:

Le message de Sa Majesté la reine Elizabeth II à l'occasion du Jour du Commonwealth.

(Dépôt n° 686-970311)

**11 mars 1997**

---

Une lettre, en date du 19 février 1997, que lui a adressée l'honorable Huguette St-Louis, juge en chef de la Cour du Québec, concernant la désignation des juges de la Cour du Québec devant composer le Conseil du référendum.

(Dépôt n° 687-970311)

Les décisions suivantes du Bureau de l'Assemblée nationale, en date du 6 février 1997:

- Décision 819 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur le plan d'organisation administrative de l'Assemblée nationale;
- Décision 820 concernant le Règlement relatif à la promotion du directeur de la Direction du protocole et de l'accueil;
- Décision 821 concernant le Règlement relatif à la promotion de la directrice de la Direction des communications;
- Décision 822 concernant le Règlement modifiant le Règlement sur les allocations aux députés;
- Décision 824 concernant le Règlement sur les modalités d'application de la mesure de récupération de 1,5 jour aux personnes visées par le Règlement sur les emplois ou fonctions d'un caractère occasionnel et leurs titulaires à l'Assemblée nationale;
- Décision 825 concernant le Règlement sur les modalités d'application de la mesure de récupération de 1,5 jour au personnel régulier visé par les règlements sur la rémunération et les conditions de travail du personnel d'un député et des cabinets de l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 688-970311)

### **Dépôt de rapports de commissions**

M. Landry (Bonaventure) dépose:

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 10 décembre 1996 et 20 février 1997, a étudié en détail le projet de loi:

**11 mars 1997**

---

n° 131 Loi modifiant la Loi sur le ministère du Conseil exécutif concernant l'éthique et la déontologie  
– Rapporté avec des amendements, dont un au titre.  
(Dépôt n° 689-970311)

Le rapport de la Commission des institutions qui, les 29 et 30 janvier, ainsi que les 4 et 11 février 1997, a tenu des consultations particulières sur le projet de loi n° 65, Loi instituant au Code de procédure civile la médiation préalable en matière familiale et modifiant d'autres dispositions de ce code.  
(Dépôt n° 690-970311)

---

M. Baril (Arthabaska) dépose:

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 12 février 1997, a entendu le Vérificateur général du Québec dans le cadre de l'examen de son rapport annuel 1995-1996, tome II.  
(Dépôt n° 691-970311)

Le rapport de la Commission du budget et de l'administration qui, le 20 février 1997, a procédé à l'étude trimestrielle de la politique budgétaire du gouvernement et de l'évolution des finances publiques.  
(Dépôt n° 692-970311)

---

M. Sirros (Laurier-Dorion) dépose:

Le rapport de la Commission de l'économie et du travail qui, les 29 et 30 janvier, ainsi que les 4, 12, 13 et 18 février 1997, a tenu une consultation générale sur le projet de loi n° 79, Loi instituant la Commission des lésions professionnelles et modifiant diverses dispositions législatives.  
(Dépôt n° 693-970311)

---

Mme Bélanger (Mégantic-Compton) dépose:

**11 mars 1997**

---

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 14, 16, 21 janvier et 18 février 1997, a examiné les engagements financiers du ministère des Transports pour les mois d'octobre 1994 à novembre 1996, ceux du ministre responsable du Développement des régions pour les mois de janvier 1993 à juin 1996, ceux du ministère des Affaires municipales, secteur sports et loisirs, pour les mois d'avril 1993 à novembre 1996, et du secteur habitation, pour les mois de janvier 1993 à décembre 1996.

(Dépôt n° 694-970311)

Le rapport de la Commission de l'aménagement et des équipements qui, les 4, 11 et 18 février 1997, a tenu des consultations particulières sur le projet de loi n° 63, Loi sur les sociétés d'économie mixte dans le secteur municipal.

(Dépôt n° 695-970311)

---

M. Garon (Lévis) dépose:

Le rapport de la Commission de la culture qui, le 20 février 1997, a examiné les engagements financiers relevant de la ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, contenus dans les listes des mois d'avril 1996 à décembre 1996.

(Dépôt n° 696-970311)

### **Dépôt de pétitions**

M. Boulerice (Sainte-Marie—Saint-Jacques) dépose:

L'extrait d'une pétition, signée par 900 citoyens et citoyennes du comté de Sainte-Marie—Saint-Jacques concernant le loyer des HLM et le nombre de logements sociaux.

(Dépôt n° 697-970311)

### **Questions et réponses orales**

**11 mars 1997**

---

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

**Motions sans préavis**

M. Johnson, chef de l'opposition officielle, propose:

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à la mémoire de M. Paul-Eugène Quirion, député de Beauce-Sud, pour sa contribution à la vie publique, son engagement et son travail remarquables pour la Beauce et le Québec.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À l'invitation de M. le Président, l'Assemblée observe un moment de silence.

---

Mme Malavoy (Sherbrooke) propose:

QU'à l'occasion de la Journée internationale de la femme l'Assemblée nationale réaffirme sa solidarité avec toutes les Québécoises, de même qu'avec toutes les femmes du monde entier, dans leur quête d'équité et de justice sociale et ne ménage aucun effort pour que les progrès des femmes se poursuivent.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

**Avis touchant les travaux des commissions**

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque:

—la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le livre

**11 mars 1997**

---

vert intitulé «La réforme de la sécurité du revenu: Un parcours vers l'insertion, la formation et l'emploi»;

- la Commission de l'aménagement et des équipements, afin de poursuivre ses consultations particulières sur le projet de loi n° 92, Loi sur la Commission de développement de la métropole.

M. le Président donne les avis suivants:

- la Commission de l'éducation se réunira afin d'entendre les dirigeants des établissements d'enseignement de niveau supérieur quant aux rapports annuels déposés à l'Assemblée nationale en application de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*;
- la Commission des institutions se réunira afin de tenir des consultations particulières dans le cadre du mandat d'initiative sur les «enfants de Duplessis»;
- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin de préparer les auditions des dirigeants d'Hydro-Québec dans le cadre de son mandat de surveillance de cet organisme.

### **Renseignements sur les travaux de l'Assemblée**

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 12 mars 1997, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Kelley (Jacques-Cartier). Cette motion se lit comme suit:

**11 mars 1997**

---

QUE l'Assemblée nationale exige de la ministre responsable de la Famille d'inclure, dans sa politique familiale, le maintien du réseau des garderies à but lucratif qui offre des services de garde régis à plus de 20 500 enfants quotidiennement et qu'elle s'engage à négocier, dans les meilleurs délais, un véritable partenariat avec ces 427 entreprises privées, gérées majoritairement par des femmes et qui créent 4000 emplois.

---

## **AFFAIRES DU JOUR**

### **Débats sur les rapports de commissions**

L'Assemblée prend en considération le rapport final de la Commission de l'éducation qui a tenu des audiences publiques les 27, 28 et 29 août 1996 et siégé en séance de travail le 28 mars, les 11 et 18 septembre, le 23 octobre et les 13 et 27 novembre 1996 dans le cadre d'un mandat d'initiative concernant les conditions de la réussite scolaire au secondaire. Ce rapport contient des recommandations.

Avant que le débat ne s'engage, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour ce débat restreint: cinq minutes sont allouées à chacun des députés indépendants; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes parlementaires ou par les députés indépendants pourra être redistribué et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Un débat s'ensuit.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 95 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

---

**11 mars 1997**

---

À 17 h 59, M. Brouillet, vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 12 mars 1997, à 10 heures.

---

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le lundi 23 décembre 1996, à 11 h 06, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Brouillet, vice-président de l'Assemblée nationale, de Mme Barbeau (Vanier), la représentante du premier ministre, et de M. Bédard, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, il a plu à l'honorable Jean-Louis Roux, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner les projets de loi suivants:

- n° 3 Loi sur l'élimination du déficit et l'équilibre budgétaire;
- n° 12 Loi modifiant le Code de la sécurité routière et d'autres dispositions législatives;
- n° 30 Loi modifiant la Loi sur la Société d'habitation du Québec;
- n° 38 Loi instituant le Fonds de conservation et d'amélioration du réseau routier;
- n° 41 Loi modifiant de nouveau la Loi sur les services de santé et les services sociaux (*titre modifié*);
- n° 43 Loi sur les véhicules hors route;
- n° 50 Loi sur la Régie de l'énergie;
- n° 59 Loi modifiant la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune;
- n° 60 Loi modifiant la Loi sur les assurances;
- n° 61 Loi modifiant la Loi sur le ministère de la Justice et d'autres dispositions législatives concernant l'administration et l'aliénation des produits de la criminalité;
- n° 62 Loi modifiant le Code des professions concernant les comités de discipline des ordres professionnels;
- n° 66 Loi instituant le Fonds de gestion des départs assistés;

**11 mars 1997**

---

- n°67Loi instaurant une procédure de révision administrative en matière d'évaluation foncière et modifiant d'autres dispositions législatives;
- n°68Loi modifiant le Code civil du Québec et le Code de procédure civile relativement à la fixation des pensions alimentaires pour enfants;
- n°69Loi modifiant la Loi sur les caisses d'épargne et de crédit;
- n°74Loi modifiant la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles et la Loi sur la santé et la sécurité du travail;
- n°75Loi modifiant la Loi sur les décrets de convention collective;
- n°76Loi instituant le Fonds de partenariat touristique;
- n°77Loi modifiant la Loi de police et d'autres dispositions législatives;
- n°78Loi modifiant diverses dispositions législatives relatives à l'industrie de la construction;
- n°80Loi n° 3 sur les crédits, 1996-1997;
- n°82Loi reportant l'élection générale de 1996 à la Ville de La Baie;
- n°83Loi modifiant la Loi sur les cités et villes, le Code municipal du Québec et d'autres dispositions législatives;
- n°84Loi modifiant la Loi sur la sécurité du revenu;
- n°85Loi modifiant la Loi sur l'aide financière aux étudiants et la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel;

**11 mars 1997**

---

n°87Loi concernant les conditions d'utilisation d'immeubles de la Commission des écoles protestantes du Grand Montréal par la Commission des écoles catholiques de Montréal;

n°91Loi modifiant de nouveau la Loi sur le ministère du Revenu;

n°128Loi modifiant la Loi concernant les conditions de travail dans le secteur public et le secteur municipal;

n°202Loi modifiant la Loi constituant en corporation Les Soeurs de Sainte-Anne;

n°209Loi concernant des fédérations, conseils centraux et syndicats affiliés à la Confédération des syndicats nationaux (CSN);

n°210Loi concernant la Congrégation Shaar Hashomayim (Porte du Ciel);

n°212Loi concernant Champlain Regional College of General and Vocational Education;

n°214Loi concernant le Groupement des chefs d'entreprise du Québec;

n°225Loi modifiant la Charte de la Ville de Hull;

n°235Loi modifiant la Loi concernant la Fédération des commissions scolaires du Québec.;

n°238Loi concernant la conversion de l'Entraide assurance-vie, société de secours mutuels, en une compagnie mutuelle d'assurance;

n°242Loi concernant la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy;

n°250Loi concernant la Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est et Municipalité de Rivière-Malbaie (*titre modifié*).

*Le Président*

**JEAN-PIERRE CHARBONNEAU**

**ANNEXE**

**VOTES PAR APPEL NOMINAL**

11 mars 1997

---

Sur la motion de M. Pinard, vice-président, proposant des modifications au Règlement de l'Assemblée nationale:

(Vote n° 112)

**POUR - 114**

Barbeau	Brassard	Frulla	LeSage
Baril	Brien	Gagnon	Loiselle
( <i>Arthabaska</i> )	Brodeur	Gagnon-Tremblay	Maciocia
Baril	Brouillet	Garon	MacMillan
( <i>Berthier</i> )	Campeau	Gaulin	Malavoy
Beaudet	Caron	Gautrin	Marois
Beaudoin	Carrier-Perreault	Gauvin	Marsan
Beaulne	Chagnon	Gobé	Ménard
Beaumier	Charbonneau	Houda-Pepin	Middlemiss
Bégin	( <i>Bourassa</i> )	Johnson	Morin
Bélangier	Charest	Jolivet	( <i>Dubuc</i> )
( <i>Anjou</i> )	Chenail	Jutras	Morin
Bélangier	Cherry	Kelley	( <i>Nicolet-Yamaska</i> )
( <i>Mégantic-Compton</i> )	Chevrette	Kieffer	Mulcair
Benoit	Ciaccia	Lachance	Ouimet
Bergman	Cliche	Lafrenière	Paquin
Bertrand	Côté	Landry	Paradis
( <i>Charlevoix</i> )	Cusano	( <i>Bonaventure</i> )	Paré
Bertrand	Delisle	Landry	Parent
( <i>Portneuf</i> )	Désilets	( <i>Verchères</i> )	Payne
Bissonnet	Deslières	Laporte	Pelletier
Blackburn	Dion	Laprise	Perreault
Blais	Dionne-Marsolais	Laurin	Pinard
Boisclair	Doyer	Le Hir	Poulin
Bordeleau	Dumont	Leduc	Rioux
Bouchard	Facal	Lefebvre	Rivard
Boucher	Farrah	Léger	Robert
Boulerice	Filion	Lelièvre	Rochon
Bourbeau	Fournier	Léonard	Saint-André
Signori	Simard	Trudel	Vermette
Simard	( <i>Richelieu</i> )	Vaive	Williams
( <i>La Prairie</i> )	Sirros	Vallières	

**11 mars 1997**

---

**CONTRE - 0**

**ABSTENTION - 0**